



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT**



MAURITANIDES 2016

NOUAKCHOTT, du 11 au 13 Octobre 2016

ENJEUX DE L'EXTRACTION MINIERE EN MAURITANIE



par :

**M. Marcellin Ndong Ntah,
Economiste en Chef Résident,
BAD - Mauritanie**

Sommaire..

I

ETAT DES LIEUX DE L'EXTRACTION MINIERE EN MAURITANIE

II

DEFIS A RELEVER

III

PROPOSITIONS POUR OPTIMISER L'EXTRACTION MINIERE EN MAURITANIE

I. ETAT DES LIEUX DE L'EXTRACTION MINIERE EN MAURITANIE

1.1 - EN QUOI CONSISTE L'EXTRACTION MINIÈRE EN MAURITANIE ?

1.2 - SON POTENTIEL

1.3 - SON CADRE INSTITUTIONNEL

1.4 - SON CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

1.5 - SA GOUVERNANCE

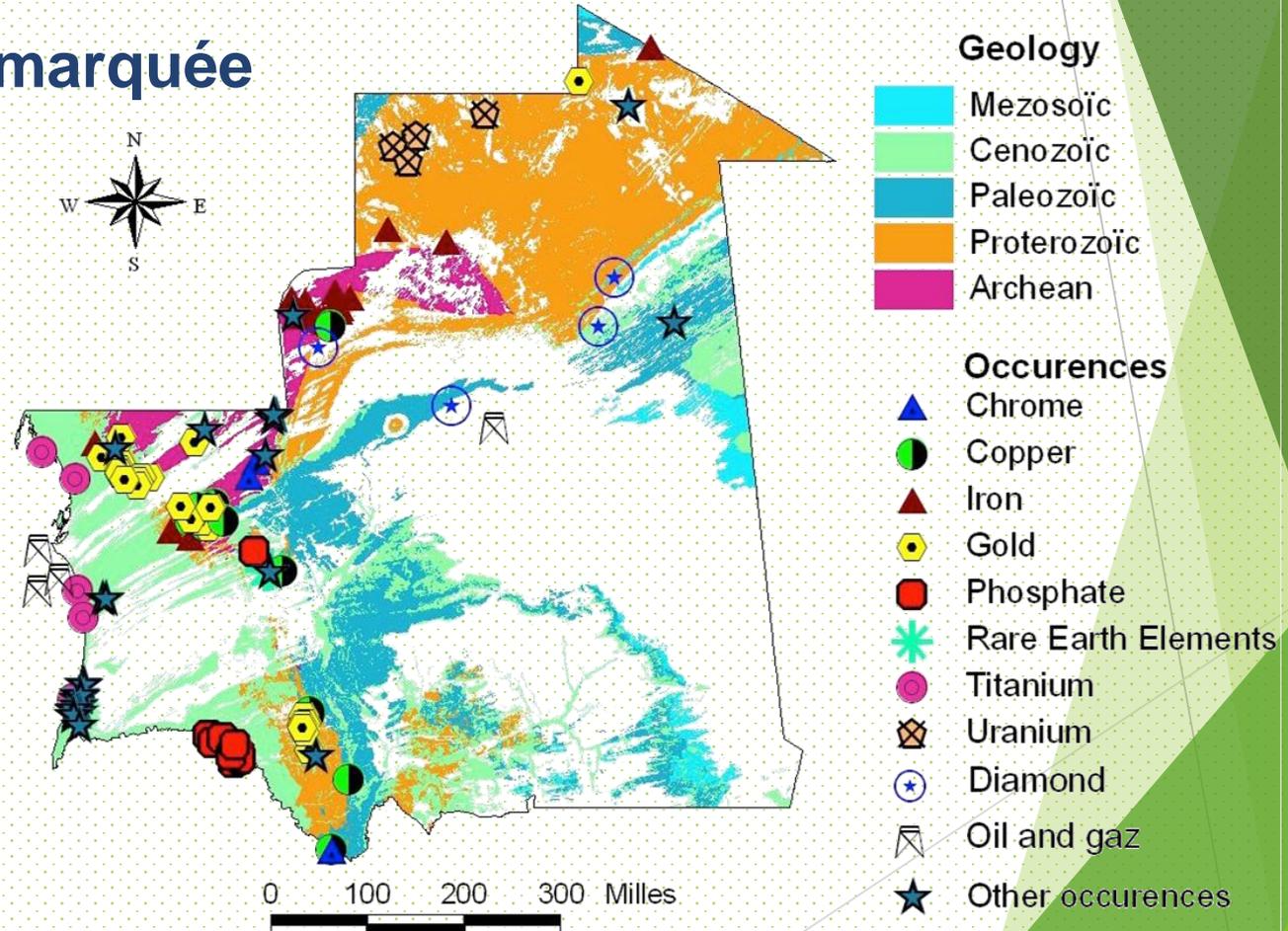
1.6 - SES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES



■ Une activité minière dense marquée par :

- 142 permis de recherche en vigueur (29% Fer, 45% Or, 18% Uranium, 8% Phosphate)
- 13 permis d'exploitation en vigueur (6 Fer, 4 Or, 3 Quartz/Sel)

Graphique 1 – Localisation des titres miniers

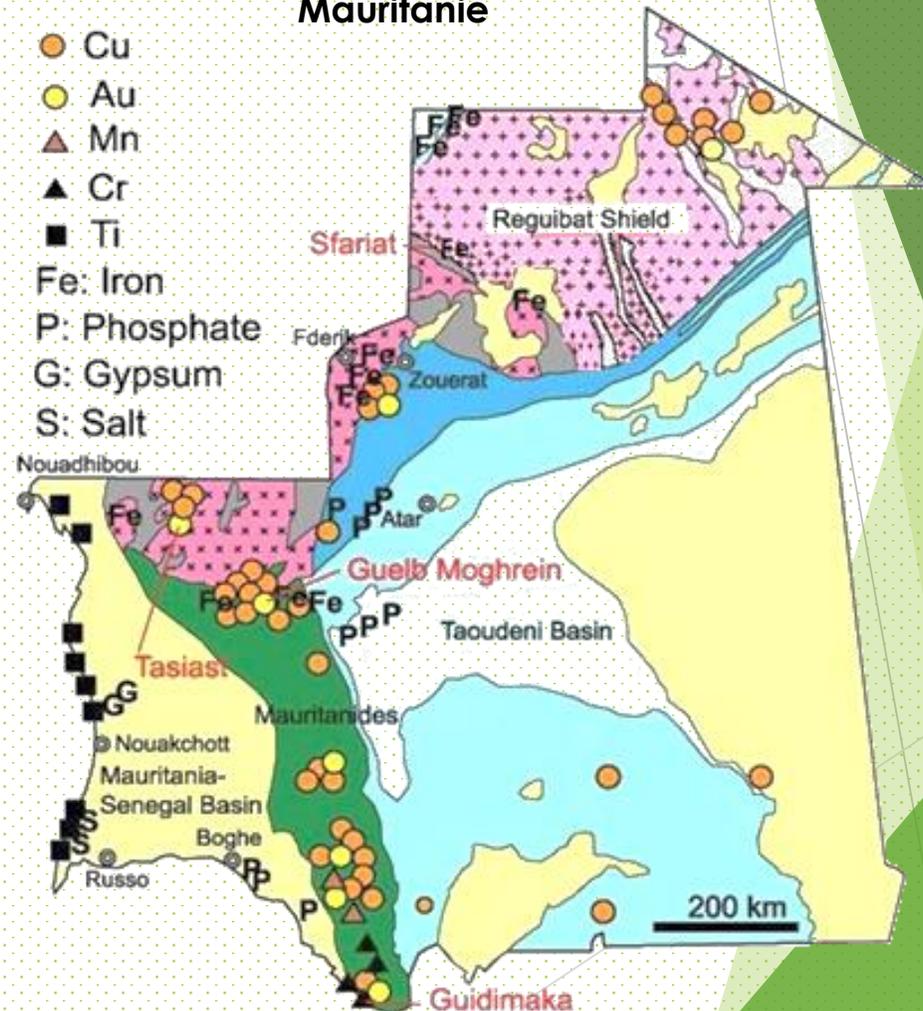


■ Un immense potentiel encore sous-exploité ...

Le territoire de la Mauritanie comprend des ensembles géologiques très variés présentant une diversité d'indices miniers et même de gisement. Le potentiel minier de la Mauritanie est considérable, avec plus de neuf cents (900) indices miniers et minéraux répertoriés.

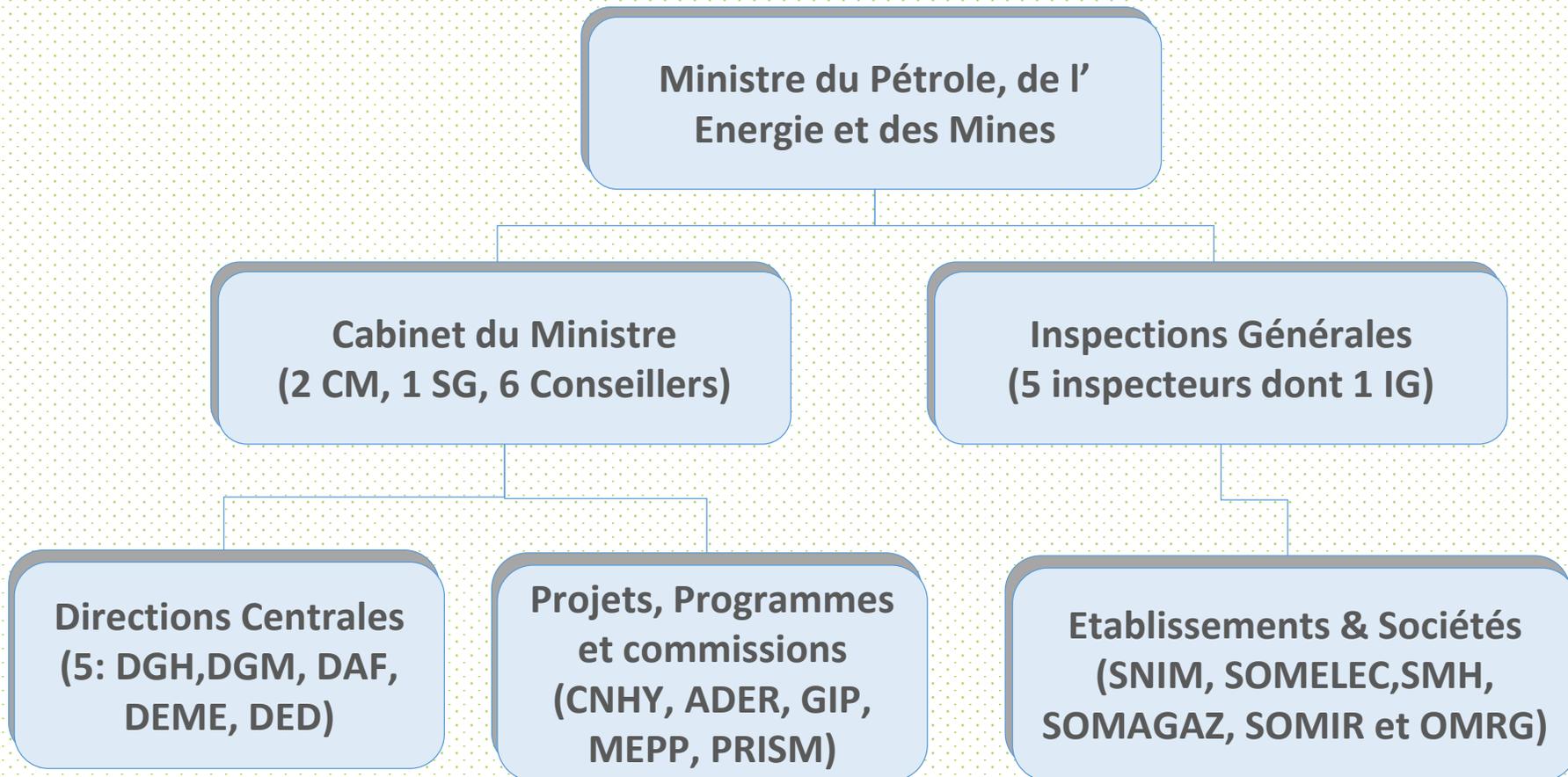
Les réserves prouvées sont estimées à (i) plus de 1,5 milliards de tonnes pour le fer, (ii) plus de 25 millions d'onces pour l'or, (iii) environ 28 millions de tonnes de minerai à 1.14% cuivre, (iv) plus de 140 millions de tonnes à 21% P_2O_5 , (v) plus de 11 millions de tonnes de quartz, (vi) plus de 245 millions de tonnes de sel, etc.

Graphique 3 – Les principaux indices miniers de Mauritanie



Source : JICA et OMRG., 2006 : Etude du plan stratégique de développement Des ressources minérales en Mauritanie.

- ❖ L'exploitation des ressources minière relève des compétences du **Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM)**, en l'occurrence, la Direction du cadastre Minier et de la Géologie, acteur responsable de la mise œuvre de la politique décidée par le Gouvernement dans le secteur minier.
- ❖ Le cadre institutionnel du secteur implique plusieurs structures aux rôles multiples :
 - **Conseil des Ministres**
 - **MPEM**
 - *La Direction du Cadastre Minier et de la Géologie (DCMG)* qui a, entre autres, pour mission de centraliser l'information géologique et minière de la Mauritanie et de la mettre à la disposition des investisseurs potentiels dans le secteur minier.
 - *La Direction du Contrôle et du Suivi des Opérateurs (DCSO)* dont l'activité est centrée sur le contrôle et le suivi des activités minières y compris le suivi et la vérification du respect des engagements des opérateurs miniers.
 - **L'Office Mauritanien de Recherche Géologique (OMRG)**, établissement public à caractère administratif sous la tutelle du MPEM est l'opérateur de l'Etat en matière de prospection géologique et minière.
 - **La Société Nationale Industrielle Minière (SNIM)**, sous la tutelle du MPEM, est le principal opérateur dans le domaine des mines est dont l'activité est basée sur l'exploitation du minerai de fer dans la Wilaya du Tiris Zemmour.

■ Organigramme du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines :

■ Un cadre légal attractif ...

❖ Nouveau Code Minier adopté en 2008, révisé en 2012 et en 2014.

- Principe du «**first come, first served**»
- Une **Convention Minière** garantit la stabilité du régime
- **Phase d'exploration:**
 - *Permis d'exploration accordé par le Conseil des Ministres pour une durée de 9 années maximum, décomposée en 3 phases*
 - *Surface permis de 500 km² pour l'ensemble des substances (exception diamant 3000 km²)*
 - *Programme de travaux négocié*
- **Phase d'exploitation:**
 - *Permis d'exploitation accordé par le Conseil des Ministres pour une durée de 30 ans*
 - *Participation de l'Etat de 10% portée par l'opérateur, option d'acquisition de 10%*



- Afin de garantir une gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de ressources extractives, la Mauritanie a adhéré, en 2005, à l'**Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)** qui a pour objectif de développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives.
- L'adhésion de la Mauritanie à cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du pays pour promouvoir une bonne gouvernance des industries extractives et faire de leurs revenus des facteurs de réalisation du bien-être des populations. Elle vise à instaurer et à promouvoir les règles d'une gestion transparente des industries extractives et à favoriser une meilleure contribution de ces industries à la croissance économique, et à la réduction de la pauvreté.
- Le pilotage de l'ITIE est assuré par le Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives créé par Décret 2006-001, le 13 janvier 2006. Ce Comité est assisté dans sa tâche par un Comité de suivi dont la mission est d'appliquer les décisions du Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.
- Depuis 2005, la Mauritanie a accompli des progrès significatifs en matière de transparence de la gestion des revenus des industries extractives et s'est acquittée de ses engagements en matière de publication annuelle des rapports ITIE.
- Les progrès ainsi, réalisés dans la transparence de la gestion des revenus des industries extractives ont permis à la Mauritanie d'être déclarée « Pays Proche de la Conformité » en 2010 avant de se voir accordée la conformité totale en 2012.

■ Contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB)

Les industries extractives, dont notamment les activités minières, occupent une place prépondérante dans la formation du PIB. C'est ainsi que la valeur ajoutée réelle du secteur minier est passée de 51 184 millions d'ouguiyas en 2005 à 98 031 millions d'ouguiyas en 2014, soit une croissance réelle d'environ 7% par an. L'évolution de la contribution du secteur minier dans la formation du PIB est largement influencée par les cours des produits miniers sur les marchés internationaux.

■ Poids du secteur extractif dans la balance commerciale

Ce poids est également influencé par l'évolution dans les marchés internationaux des cours des produits issus de l'extraction minière. La part des industries extractives dans les exportations était de 69% en moyenne entre 2007-2012. Elle est passée à 78% en 2013. Elle a baissé en 2014 pour s'établir à nouveau à 69% à cause de la baisse des cours du fer et de l'or sur les marchés internationaux. Cette tendance a négativement affecté la balance commerciale dont le déficit est passé de 7,8% à 14,1% du PIB entre 2013 et 2014.



Les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur extractif

- Les industries extractives (notamment industries minières et pétrolières notamment) ont significativement contribué à la croissance vertigineuse des flux d'IDE à destination de la Mauritanie.

Tableau 1: Flux des investissements directs étrangers (2005 – 2013)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Unité : millions \$									
Total IDE	863,6	105,5	138,3	338,4	-3,0	128,0	776,4	1 514,5	1 234,4
IDE extractives	731,1	82,5	130,2	348,4	-15,0	83,0	616,3	1306,8	1108,9
Industrie pétrolière (net)	731,1	-47,4	127,5	189,4	-15,0	83,0	70,3	157,4	518,6
Industries minières spécifiées (net)		130,0	2,7	159,0	0,0	0,0	546,0	1 149,4	590,3
3. Autres IDE		23,0	8,1	-10,0	12,0	45,0	160,1	207,7	125,5

Source : BCM/CNUCED

Contribution du secteur minier aux finances publiques

- Le secteur minier en Mauritanie se positionne comme une source majeure de revenus pour l'Etat.
- La contribution du secteur extractif aux recettes non fiscales de l'Etat est passée de 9% en 2004 à 50% en 2013.
- En 2013, 21,8% des recettes budgétaires proviennent du secteur extractif avec 70% extraites du secteur minier. Ces recettes minières ont en grande partie pour source la SNIM (78,6% en 2013).
- D'une manière, la contribution des industries extractives au budget de l'Etat est significativement plus petite que leur proportion dans les exportations totales du pays.



2. DEFIS A RELEVER

2.1 - FORTE DEPENDANCE DE L'EXTÉRIEUR

2.2 - CARACTÈRE ÉPUISSABLE DES RESSOURCES MINIERES

2.3 - DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX



2.1 - FORTE DEPENDANCE DE L'EXTÉRIEUR

- L'activité minière en Mauritanie est essentiellement extravertie car toute la production est quasiment écoulee à l'extérieur (la Chine étant la principale destination du minerai de fer) sans véritable articulation avec l'économie nationale ; ce qui la rend très vulnérable aux fluctuations des cours sur les marchés internationaux. Cette vulnérabilité fragilise aussi bien l'industrie minière que le reste de l'économie mauritanienne. Les difficultés économiques et financières que connaît actuellement la Mauritanie constitue une illustration de cette situation.
- Le degré d'ouverture mesuré par le rapport entre les échanges extérieurs et le PIB révèle avec un taux de 56% entre 2011 et 2014 la forte dépendance de l'extérieur de l'économie mauritanienne.
- La faible articulation de l'industrie minière avec le reste de l'économie se manifeste également sur le marché du travail. En effet, malgré sa forte contribution au PIB (estimée à 38%), l'industrie extractive n'emploie que 0,4% de la population active. C'est dire que cette industrie a un impact économique local très limité en termes d'emplois directs, et même d'émergence des sous-traitants locaux.

2.2 - CARACTÈRE ÉPUISSABLE DES RESSOURCES MINIERES

- Les rentes minières constituent les rentes non-renouvelables. Par conséquent, elles sont appelées à tarir. Il convient alors de se prémunir contre ce risque réel.
- Or, une étude de la Banque Mondiale menée en 2013 en se basant sur le concept de l'épargne nette ajustée révèle que la Mauritanie épuise son stock de richesses sans pouvoir renverser la tendance en investissant les rentes économiques résultant du secteur extractif dans des relais de croissance pouvant générer de l'emploi et lutter efficacement contre la pauvreté.
- Il est à noter que l'épargne nette ajustée est un indicateur partiel de durabilité développé par la Banque Mondiale et qui permet de mesurer les épargnes dans une économie en prenant en compte les investissements sociaux (éducation, santé, etc.), la dégradation des ressources naturelles, et les dommages causés par la pollution.

■ Les Risques environnementaux potentiels

- Destruction des habitats naturels et de la biodiversité dégradation des terres, au drainage due aux déversements de produits chimiques, à la dégradation des terres, au drainage de produits acides, etc.
- L'enjeu environnemental majeur pour la Mauritanie est la préservation des services économiques fournis par les écosystèmes productifs, notamment marins (par exemple protection du Parc du Banc d'Arguin)

■ Risques sociaux

- Déplacements forcés de population
- Ruée de travailleurs étrangers vers les zones d'activité minière
- Recrudescence des risques de tensions et conflits
- Aggravation des problèmes de santé publique: l'étude d'impact environnemental et social de 2009 pour les mines de la SNIM révèle que la pollution de l'air associée aux activités de Guelb I expose la santé humaine aux maladies respiratoires, et que la mise en exploitation du Guelb II va accroître la quantité des poussières de 10 à 15% dans la zone de Guelb II.



3. PROPOSITIONS POUR OPTIMISER L'EXTRACTION MINIERE EN MAURITANIE

3.1 - OPTION STRATEGIQUE

3.2 - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGEABLES



- L'orientation stratégique des pouvoirs publics dans le secteur minier est louable. Il s'agit en effet de promouvoir une gestion et exploitation optimale des ressources des potentialités minières par (i) l'amélioration du cadre réglementaire, (ii) le renforcement des capacités d'intervention du secteur, (iii) l'augmentation des infrastructures géologiques de base, (iv) le développement de la recherche et de la prospection minière, et (v) l'accélération dans la mise en œuvre des projets de développement minier.
- Il importe de renforcer cette orientation stratégique par (i) l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement des industries extractives, (ii) une meilleure intégration des questions de pauvreté et d'environnement dans cette stratégie intégrée et dans les stratégies sous-sectorielles existantes, (iii) l'établissement des directives claires en ce qui concerne la fermeture des sites d'exploitation (mines, plateformes, etc.) en exigeant dans les contrats de partage et d'exploitation que des ressources suffisantes soient consacrées à cet égard, (iv) l'instauration des évaluations environnementales stratégiques régulières pour orienter les politiques vers la réalisation d'un développement durable du pays, etc.

3.2 - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGEABLES

- Mise en place d'un Fonds de développement social et du secteur privé afin de soutenir l'élargissement de la base productive et la diversification de l'économie par les mesures incitatives
- Encouragement des efforts de valorisation ou transformation sur place des produits miniers avant leur exportation
- Conduite des initiatives de diversification des débouchés des produits miniers
- Poursuite de l'effort de développement infrastructurel
- Rationalisation de l'utilisation de la rente issue de l'exploitation minière pour contribuer à la correction des défaillances du marché telles que la répartition sous-optimale des compétences dans le marché du travail, l'inefficacité des soins de santé ou du système de protection sociale, etc.
- Renforcement du développement local dans les zones d'exploitation minière
- Réduction des externalités liées aux impacts sur l'environnement en amont (études d'impact environnemental) et en aval (suivi-conformité-contrôle-l'exécution) en renforçant les capacités des autorités environnementales au niveau local.

Merci pour votre attention

...

Marcellin Ndong Ntah
e-mail: m.ndongntah@afdb.org
Cell: (00222) 32 24 04 73